

Tabac boeuf

Bonbon bleu

Nom scientifique *Clidemia hirta*

Synonymes *Melastoma hirta*

Famille Melastomataceae



Photos: CBNM - Ch.Fontaine / Ca.Fontaine

DESCRIPTION

- Allure générale** Arbrisseau très ramifié formant un buisson pouvant atteindre 3 m de haut. La tige et les rameaux sont grêles, pleins, cylindriques, de couleur brun rougeâtre, couverts de poils.
- Feuilles** Feuilles simples et opposées. Le limbe mesure 7 à 15 cm de long et 4 à 8 cm de large ; il est de forme ovale à largement arrondi, l'extrémité se terminant en pointe, arrondi à subcordé à la base, des poils clairsemés sur les deux faces. La marge est irrégulière et ciliée.
- Fleurs** Inflorescence de 5 à 12 fleurs en cymes axillaires. Le réceptacle forme un tube de 4 mm, surmonté d'un calice membraneux faiblement lobé et muni de 5 appendices filiformes. La corolle blanche à mauve pâle présente 5 pétales d'environ 9 mm de long.
- Fruits** Baie charnue sphérique d'environ 7 mm de longueur, de couleur pourpre bleuâtre à maturité. Elle est hérissée de poils raides et surmontée de l'anneau à 5 appendices filiformes provenant du calice. Il contient de très nombreuses graines.
- Graines** De forme obovale, portant une arille, longue de 0,5 mm. Le tégument est orné par un motif en réseau.
- Caractéristiques** Les 5 nervures principales longitudinales arquées parallèles, de la base jusqu'au sommet du limbe sont proéminentes sur la face inférieure. Environ 30 paires de nervures secondaires perpendiculaires aux nervures principales donnent un aspect gaufré à la feuille. Nervation caractéristique des espèces de la famille des Mélastomatacées.



ÉCOLOGIE

Mode de reproduction

Semis des graines

Mode de dissémination

Les graines sont disséminées par les oiseaux. Les véhicules et les randonneurs peuvent également être une des causes de dissémination de l'espèce.

Conditions de développement

Plante adaptée à une large gamme de conditions climatiques : climat chaud sec à humide ; se développe bien en plein soleil, mais tolère également l'ombre. Dans la plupart des îles océaniques, on la trouve en milieu forestier perturbé (activité humaine, glissement de terrain, chablis...).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Source: Mascarine Catediana

Aire d'origine Amérique tropicale

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

- Réunion** *C. hirta* est apparu dans les années 1950 dans les forêts humides de basse altitude du Sud-Est de La Réunion et dans les plantations de vanille en même temps que *Pycnonotus jocosus* est apparu dans l'Est et le Sud. Elle s'est ensuite répandue en prenant de l'ampleur au niveau de l'île aussi bien dans les cultures qu'en milieu naturel. On rencontre *C. hirta* couramment dans les zones allant de Saint Joseph à Sainte Suzanne et plus rarement entre Saint Joseph et Saint Pierre.
- Monde** Elle a été introduite dans de nombreuses zones tropicales sèches ou humides, dont notamment Hawaï, Fidji, Singapour, de nombreuses îles du Pacifique, Maurice, le sous continent Indien, la Tanzanie, Seychelles, Comores, Madagascar, Sri Lanka, Papouasie Nouvelle-Guinée, Malaisie, Brunei où elle est devenue très envahissante.
Sites à consulter:
<http://eee.plantnet-project.org> <http://eee.plantnet-project.org> <http://idao.cirad.fr>
<http://www.hear.org/>

IMPACTS

En forêt mégatherme, elle peut envahir complètement le sous bois, en développant des fourrés monospécifiques très denses qui entraînent une réduction voire une extinction locale de la faune et de la flore indigène. C'est aussi une mauvaise herbe pour la canne à sucre et l'ananas si l'enherbement est mal géré.

La dispersion de cette espèce est étroitement liée à la dissémination par les oiseaux et plus particulièrement le bulbul orphée (*Pycnonotus jocosus*). Cet oiseau qui apprécie les lisières de forêts permet ainsi à de nombreuses espèces invasives de pénétrer les sous bois des forêts naturelles de La Réunion, même lorsque celles-ci sont indemnes de toute autre perturbation.

USAGES



Ornementale et médicinale.

RÉGLEMENTATION / programme de lutte

Le tabac boeuf fait partie des espèces de la liste des plantes exotiques envahissantes à La Réunion, définie par le CBNM. Il n'est visé par aucun programme de lutte particulier à La Réunion mais fait l'objet d'actions locales de contrôle ou d'éradication. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral (25 juillet 2012) relatif aux bonnes conditions agricoles et environnementales qui oblige les agriculteurs qui demandent des aides de lutter contre *Clidemia hirta* sur la surface en culture. La stratégie de lutte préconisée pour une réserve naturelle est d'abord d'éliminer les foyers isolés avant floraison en périphérie du foyer principal d'invasion, puis de contenir le foyer principal jusqu'à disparition totale. Des programmes de lutte biologique contre *C. hirta* ont été développés à Hawaï et Fidji, mais pas à La Réunion.